

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Une participation financière de la commune

La commune de Pluvigner a décidé d'attribuer à chaque agent **une aide financière pour les contrats de santé ou de prévoyance à la condition que le contrat soit labellisé.**

L'aide est proratisée au temps de travail de l'agent. Son montant est majoré pour les agents ayant un salaire inférieur au salaire médian de la collectivité.

La participation varie entre :

- ♦ **180€ par an** pour un agent à temps complet
- ♦ **à 72€ minimum par an** pour un agent à temps non complet

=> **IMPORTANT :**

Pensez à transmettre dès maintenant les attestations pour l'année 2019 de vos contrats labellisés pour percevoir l'aide de la commune en 2019.

RAPPEL VISITE MÉDICALE Vos frais de transport sont remboursés !

La commune rembourse les frais de déplacement pour se rendre aux visites médicales. Pensez à transmettre votre demande de remboursement au service RH. L'état des frais de déplacement doit être complété en totalité.

Rappel	5 CV et moins : 0,25 €/km
	6 CV et 7 CV : 0,32 €/km
	8 CV et plus : 0,35 €/km

LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE



Une simulation de l'imposition à la source sera réalisée sur les bulletins de paie du mois de novembre.

En cas d'interrogation vous devez contacter votre centre des impôts.

INTRANET : des informations pour les agents

Le site internet www.pluvigner.fr comporte des pages intranet qui permettent la diffusion d'informations pour les agents de la commune.

N'hésitez pas à les consulter.

Le mot de passe est *****



ACTUALITÉS



NOVEMBRE 2018



Service Ressources Humaines



ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DECEMBRE

Comité Technique

Aucune organisation syndicale (OS) n'a présenté de liste pour les élections du comité technique.

Les représentants des agents seront donc tirés au sort. En cas de désistement d'agent suite au tirage au sort, le maire pourra désigner des agents volontaires.

Commissions Administratives Paritaires

Seuls les agents titulaires peuvent voter pour les élections des différentes CAP (A-B-C).

Le vote se fera par correspondance. La liste des candidats est visible sur le site du www.cdg56.fr.

Chaque agent a reçu le matériel de vote et devra expédier son enveloppe afin qu'elle parvienne au CDG56 pour le 06/12 au plus tard.

Commissions Consultatives Paritaires

Sont concernés les agents non titulaires.

A défaut de listes présentées par les OS, **un tirage au sort sera organisé par le CDG 56** pour désigner les représentants du personnel auprès des CCP.



FORMATION 2019 : inscrivez-vous !

Si vous souhaitez suivre une formation en 2019, vous devez choisir une formation sur le catalogue du CNFPT puis réaliser votre pré-inscription... **avant le 15 février 2019 !**

1^{ère} étape : le choix

- 1 Accédez au site www.cnfpt.fr.
- 2 Cliquez sur **Se former / Suivre une formation / Trouver une formation**
- 3 Précisez votre **recherche** (mots clés ou critères de recherche) et sélectionnez **Morbihan**.
- 4 Validez en cliquant sur **Trouver**
- 5 Des formations vous sont proposées ainsi que des itinéraires de formation. En **sélectionnant un itinéraire**, vous accédez à l'ensemble des formations qui s'y rattachent. **Cliquez ensuite sur la formation souhaitée.**
- 6 **Notez l'intitulé et le code** de la formation qui vous intéresse



2^{ème} étape : la pré-inscription

- 7 La pré-inscription aux formations est possible **depuis votre espace personnel sur <https://inscription.cnfpt.fr>**
=> *Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous devez créer votre espace personnel (mode d'emploi disponible sur l'intranet www.pluvigner.fr).*
- 8 Cliquez sur "agent travaillant dans une collectivité" et entrez votre identifiant et votre mot de passe.
- 9 Sélectionnez **les formations** puis **demandez une formation**. En indiquant directement **le code stage**, vous visualisez la formation souhaitée et vous pouvez vous **pré-inscrire**.
=> Pour être sélectionné pour suivre la formation, vous devez **motiver votre demande de formation**.
- 10 Lors de la réception de votre convocation (par mail), vous devez absolument **confirmer votre présence grâce au coupon réponse** et demander éventuellement un hébergement.